



Les paradis fiscaux et le développement

Conférence du 21 novembre 2013
par Mathilde DUPRE

Mathilde DUPRÉ est responsable, au CCFD - Terre Solidaire, de la campagne contre les paradis fiscaux et Alain LOTODÉ rappelle, d'entrée de jeu, qu'ils sont au cœur des préoccupations économiques du moment : alors que les États ont plus que jamais besoin d'argent, les fortunes s'en vont, les entreprises ne jouent pas le jeu.

Il apparaît que les ressources domestiques sont véritablement siphonnées par l'évasion fiscale : l'aide publique au développement de l'Afrique sub-saharienne est chaque année de 30 MM USD alors que les sorties de flux financiers illicites seraient de l'ordre de 63 MM USD par an, dont la moitié par la falsification des prix des échanges commerciaux. Certaines évaluations sont même de plus du double de ce chiffre (140 MM USD) !

On peut comparer ce montant à celui de la dette extérieure africaine qui avoisine les 150 MM €. Et cette situation est particulièrement grave pour les pays qui disposent de ressources importantes leur permettant de créer de la richesse, par exemple la Zambie qui est un gros producteur de cuivre. Le cuivre représente en valeur 60% de ses exportations et 4% seulement de ses recettes fiscales. Le montant des impôts versés par les 500 000 ouvriers des mines est plus élevé que l'impôt payé par les sociétés. La moitié des exportations se font vers la Suisse qui redistribue le produit dans le monde. Cela permet par exemple à la société **Glencore** de déclarer son activité déficitaire en vendant sa production à sa filiale suisse à des prix inférieurs aux prix du marché. Ainsi Glencore aurait fait perdre 132 M USD de recettes fiscales qui échappent à la Zambie, en une seule année. Or ces recettes fiscales sur les activités domestiques sont une des clés du développement en raison de leur caractère prévisible. Elles sont, comme le rappelle *Caritas in Veritate*, un gage d'indépendance politique et la base de la construction d'un contrat social dans le pays.

Mathilde DUPRÉ donne d'autres exemples tout aussi éclairants sous forme d'un *quizz* dont les réponses sont déconcertantes : ainsi le premier exportateur de bananes vers l'Europe est l'île de Jersey ! C'est qu'elles font du chemin, ces bananes, avant d'arriver au supermarché du coin ! La première étape est le Luxembourg, ensuite ce sont les îles Caïman, puis l'Irlande, l'île de Man, les Bermudes et enfin Jersey d'où elles sont réexportées. 13% de la valeur reste dans le pays producteur alors que 47% sont artificiellement déclarés dans les étapes successives. Et nous ne savions pas que les salariés les plus rentables du monde sont aux Bermudes, 46 fois plus que la moyenne mondiale ! C'est aux Iles Vierges britanniques que l'esprit d'entreprise est le plus développé puisqu'on y compte 830 000 sociétés pour 24 000 habitants soit plus de 34,5 par tête alors qu'il n'y en a qu'une pour 46 habitants en Allemagne et une pour 28 en France mais les îles Vierges ne sont pas les seuls paradis fiscaux, l'État du Delaware, aux États-Unis, compte une entreprise par habitant. Entre la fraude et l'évasion, les définitions sont différentes selon les pays. N'y aurait-il entre les deux, comme le disait un ministre des finances plein d'humour, que « *l'épaisseur du mur de la prison* » ?

Les indicateurs que nous utilisons sont souvent faussés. Le problème des paradis fiscaux est aussi judiciaire et réglementaire. L'observation se fait par des organismes différents,

elle est morcelée. En France, la fraude est estimée par diverses extrapolations à 60/80 MM € par an dont 30/36 MM € de fraude internationale mais qui est jugée en augmentation constante. L'estimation, au niveau de l'Europe, est de l'ordre de 1 000 MM €.

La recette du paradis fiscal varie d'un pays à l'autre mais on retrouve souvent les mêmes ingrédients : la fiscalité des non-résidents est le plus souvent extrêmement avantageuse, la réglementation souffre de nombreuses lacunes, l'hypertrophie du secteur financier favorise une activité fictive ; les réseaux maffieux, la corruption, l'évasion des grandes fortunes et des grands groupes jouent également un rôle. Les paradis fiscaux traitent, à ce jour, environ la moitié des transactions financières dans le monde et on estime entre 16 000 MM USD et 25 000 MM USD les actifs dissimulés, soit l'équivalent du PIB des États-Unis et du Japon.

Face à cette situation, il n'est pas question de baisser les bras. Le CCFD travaille sur ce sujet depuis longtemps. Collectivement, les associations ont d'abord interpellé les dirigeants du G20. Puis elles ont décidé de mener une première campagne tournée vers les citoyens en tant que salariés, consommateurs, élus, directeurs d'entreprise, étudiants, etc. Les solutions passent d'abord par la transparence et vers la présentation des comptes pays par pays. Les 50 premières multinationales ont, en moyenne, 117 filiales dans les paradis fiscaux (367 filiales au Delaware par exemple rien que pour la Deutsche Bank). Cette transparence aurait certainement un effet dissuasif. Soutenue par une action auprès des collectivités locales et des comités d'entreprise, la publication des comptes pays par pays est inscrite dans la nouvelle loi qui régit le fonctionnement des banques ainsi que dans une directive européenne. Elle devrait s'appliquer progressivement à tous les secteurs d'activité mais les réticences au niveau européen sont fortes.

Pour les chrétiens, les références sont explicites : *Gaudium et Spes, Caritas in Veritate*. Les actions entreprises dans un but strictement financier et celles qui aboutissent à priver les populations locales de ce qui leur revient sont illicites. Mathilde DUPRÉ constate aujourd'hui une véritable mobilisation citoyenne mais l'État fait preuve d'une certaine frilosité vis-à-vis notamment des entreprises françaises qui n'hésitent pas à faire un chantage à l'emploi. La création de listes « noires » est relativement efficace mais, en France, on s'interdit d'y faire figurer les autres états de l'Union européenne, tels que l'Autriche, le Luxembourg...

Il faut définir des règles pour les contrats commerciaux à l'étranger, la Banque Mondiale propose d'ailleurs l'aide d'experts pour les contrats extractifs, et un corps d'Inspecteurs des Impôts sans Frontières est en train de se monter. En revanche, pour ce qui est de l'investissement socialement responsable, ou pour l'orientation de l'épargne vers les pays ou les sociétés qui se comportent correctement, les initiatives sont rares. Et Mathilde DUPRÉ souligne qu'il faut, en tout cas, éviter de solder nos comptes entre pays riches et trouver des solutions qui bénéficient à tous, y compris aux pays en développement.

Notes de Michèle Rain